

Facture de gardiennage auto

Par larouge69, le 03/11/2009 à 18:09

Bonjour,

Entre 2005 et 2007 j'ai engagé une procédure à l'encontre d'un premier garagiste (A) qui avait mal monté la courroie de distribution sur le moteur de ma voiture entrainant la casse du moteur. Cette chose a été débatue et j'ai obtenu gain de cause avec echange standard du moteur et remboursement des frais.

Durant cette procédure, mon véhicule a été immobilisé chez un second garagiste (B) qui a, au moment voulu, effectué les réparations.

Seulement voilà qu'à la livraison du véhicule réparé, ce dernier m'a généreusement offert une facture de près de 14 000 Euros de gardiennage!!!

Pourtant, durant toute la procédure je n'ai jamais eu de facture sur ce point, ni aucun contrat de gardiennage. D'ailleurs, le tribunal a refusé de m'indemniser ces frais évalués par un expert judiciaire au motif que je n'avais pas de justificatifs de ces dépenses.

Le garagiste me relance pour cette facture et accepterait un règlement amiable à hauteur de 5 000 Euros environ.

Y a t il anguille sous roche ou suis je juste paranoiaque?

Pouvez vous me dire svp, si cette facture est justifiée et, ou si je peux la contester ? Merci

Par **jeetendra**, le **03/11/2009** à **20:09**

[fluo]DGCCRF du Rhône :[/fluo]

La Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

41 rue Sala,

69287 LYON Cedex 02

Téléphone : 04 78 65 55 55

Bonsoir, 14000 euros de frais de gardiennage de véhicule en attente de réparation, puis 5000 euros, alors qu'il n'y a pas eu de discussion ou d'accord préalable à ce sujet, ça sent l'arnaque, contactez la dgccrf à Lyon "les abus des garagistes, ils en ont l'habitude" tenez bon, bonne soirée à vous.